

V. — Les inventaires de biens meubles sont toujours rares ; on en trouve fort peu antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle. Ceux qui restent sont d'autant plus précieux que « les meubles et les effets mobiliers peuvent facilement être transportés d'un lieu à un autre, qu'ils ont aussi une facilité spéciale à changer de propriétaires » et que, souvent sans grande valeur, ils méritent à peine d'être inventoriés. Et cependant il devient aisé par les pièces de ce genre de pénétrer dans la vie privée de nos pères, sans compter que lorsqu'ils sont rédigés en français la lexicographie y trouve un heureux appoint.

M. l'abbé Fillet publie des extraits substantiels de vingt-trois contrats de mariage ou testaments, dans lesquels les notaires ont inséré des notes d'objets mobiliers. Sans doute les termes sont, en partie, spéciaux au Dauphiné, mais les Lyonnais, leurs voisins, comprendront aisément ces expressions parce que leurs aïeux étaient logés et habillés assez semblablement. Les pièces citées par l'auteur s'étendent de 1310 à 1468 et proviennent de registres conservés chez un notaire de Grignan (Drôme).

Les inventaires se prêtent mal à l'analyse ; il est cependant intéressant de savoir ce que contenait une maison de paysans au XIV<sup>e</sup> siècle. Les moindres objets y sont signalés comme *unum pulvinar, una culcitra, una olla terræ, unum parvum platellum, unum cloquear* (pour *cochlear*) ; dans les maisons aisées on trouve des objets plus dignes d'attention : *una sallada, una cota de malhe, una brigandina, unum arnesium appellatum garde cors, unus ensis* ; c'est, on le voit, un vrai luxe d'armes. Chez le curé de Cliansays on trouve surtout des livres liturgiques (ce qui, entre parenthèses, n'est pas sans intérêt pour l'histoire littéraire) : *quatuor*